

Préfecture de l'Essonne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ESSONNE Service Urbanisme, Risques et Actions Juridiques Bureau des Risques Naturels et Technologiques

ARRETÉ PRÉFECTORAL PREF/DCSIPC/SIDPC N° 1/6 ZEN DATE DU' 2 6 JUIN 2007 RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE LIMOURS

LE PREFET DE L'ESSONNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCSIPC/SIDPC n° 166 en date du 126 JUN 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, Préfet, en qualité de préfet de l'Essonne;

Sur proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet :

ARRÊTE

Article 1

La commune de Limours est exposée aux risques naturels d'inondation par débordement et ruissellement de la Prédecelle,

Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels auxquels la commune est exposée sont :

- Recensement des zones inondées sur la Prédecelle, suite aux précipitations pluviométriques du 24 juillet 2000.

Article 3

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier d'information comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur la nature et dans la mesure du possible, l'intensité des risques recensés,
- pour le risque inondation par débordement et ruissellement de la Prédecelle, la délimitation au 1/12500 des zones exposées sur le territoire de la commune.

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture de l'Essonne, sous préfecture de Palaiseau et en mairie de Limours aux jours et heures habituels de réception du public.

Article 4

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation de la commune de Limours au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

Article 5

La liste des arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle est consultable en préfecture et sur le site Internet www.prim.net.

Article 6

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Limours.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressé à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Limours et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il est également accessible sur le site Internet de la Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr).

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'un avis de publication dans le journal le Parisien.

Article 7

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les souspréfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de Limours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évry, F26 JUIN 117

Gérard MOISSELIN



Préfecture de l'Essonne

Commune de Limours

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfecto	ral				
N° 167			du 2.6 JUIN 2007		
2. Situation de la commune	au regard d'un ou	plusieurs plans		sques naturels prévisibles (PPRn	
La commune est située dan	ns le périmètre d'un		OUI 🗹		
Prescrit en date du 19/12/2000			Aléa Inondation par la Prédecelle		
Les documents de référence					
Recensement des z.i. sur la	Prédecelle	consultable	sur Internet	en mairie et en préfecture 💆	
3. Situation de la commune	au regard d'un pla	n de prévention	de risques technol	ogique (PPRt)	
La commune est située da	ns le périmètre d'un	NON [
4. Situation de la commune en application du décret n°91-461 d				ompte de la sismicité	
La commune est située dans	une zone de sismicité	Zone la 🗌	Zonelb Zone	II □ Zone III □ Non 📝	
5. Description succincte de	l'intensité du risqu	16			
La commune est soumise à l'aléa	Inondation par la P	rédecelle d'intens	ité Faible 🗌 Mo	yenne 🗌 Forte 🗎 Très forte 🗍	
Observation					
Pieces jointes					
rilaces Jonnes					
6. Cartographie					
extraits de documents ou d	e dossiers permetta	nt la localisation d	les immeubles au re	gard des risques en cours	
Délimitation de la zone de	e risque inondation	par débordement	et ruissellement de l	a Prédecelle au 1/12500	



PRÉFECTURE DE L'ESSONNE direction départementale de l'Équipement

Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Commune de Limours

